

OPERATION ENTONNOIR

Retour sur l'accident du 15 avril 2017 Le véhicule utilisé par la police appartenait à un taximan, qui réclame en vain un dédommagement



Yark Damehame
Ministre de la Sécurité et de la protection civile



P 3

Kara / Le congrès de la FTF a tenu toutes ses promesses
Guy Akpovy: " Notre FTF a retrouvé vie et rythme normal comme une fédération digne de ce nom"

P 7

INVITE SPECIAL

P 4

Idrissou Akibou, directeur de la DAPR:

«Actuellement les infirmeries sont quasi inexistantes dans nos prisons de même que le personnel médical»

DECOUPAGE DU TOGO EN 116 COMMUNES

P 3

Que de débats oiseux...

Caeco-Fiscinitie les journalistes au calcul de l'IRPP

Idrissou Faisal

Tsévié, le chef-lieu de la région maritime a abrité le 09 juin dernier la quatrième séance de "Vendredi de la fiscalité", une initiative du Cabinet d'Audit d'Expertise Comptable et Fiscale (CAECO FISC) destinée à outiller les populations par le truchement des journalistes sur les notions de la fiscalité. L'objectif poursuivi est d'exhorter les citoyens à payer leurs impôts sans préjugés afin d'appuyer l'Etat dans sa dynamique de construction de l'édifice national. Experts et professionnels des médias ont de nouveau célébré la messe fiscale axée sur le calcul de l'impôt sur le revenu. D'entrée, M. Lonlonyo Adanlape, Directeur de CAECO FISC et son équipe ont répondu aux multiples questions des journalistes afin d'approfondir le chapitre de l'IRPP notamment la détermination du revenu imposable. Ont été également abordés la problématique des retenus sur salaire comptant pour les cotisations à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et à la Caisse des retraités du Togo (CRT), la différence entre ces deux structures, les devoirs des employeurs, les droits des employés et les conditions à remplir pour jouir d'une pension complète à la retraite. "L'employé peut de temps en temps vérifier si les retenues sur salaire destinées à la CNSS (pour les privés) et à la CRT (pour les agents de l'Etat) sont effectivement versées, pour éviter des surprises désagréables au moment opportun. Des échanges fructueux qui ont eu du mal à faire place au plat de résistance du jour, le calcul de l'IRPP. Documents à l'appui, les explications des experts ont été appuyés par des exercices pratiques sur les traitements et salaires. A partir de certaines données, entre autres salaire de base, indemnités de fonction, avantages en nature, charges de famille, l'employé peut facilement calculer son revenu net taxable après le total brut et les diverses déductions.

Selon M. Yakandji, expert en fiscalité, le calcul de l'IRPP n'est pas du tout compliqué: "Chacun peut s'amuser à le faire en fonction de son contrat d'embauche". Ceux qui n'ont pas de contrat doivent se procurer la structure de leur salaire auprès de l'administration fiscale. "Normalement dans chaque pays, étant donné que chaque fin d'année, l'employeur verse l'IRPP à l'administration fiscale, tout employé est censé connaître le calcul de son IRPP, ce qui devrait lui permettre de disposer de certains documents en tant que citoyen en règle avec les fiscaux", a relevé M. Lonlonyo Adanlape, directeur de CAECO FISC. "Cette séance était particulière. A un moment donné, le participant pouvait se sentir dans la peau d'un fiscaliste attiré. Il y a lieu de saluer l'initiative, surtout la disponibilité et la volonté affichée des experts de CAECO FISC. Leur investissement dans ce projet de formation représente une plus-value importante pour l'Etat dans son processus de mobilisation des recettes, parce qu'en vérité, tout part de l'information. Si le contribuable se sent triché ou abusé, il est réfractaire au paiement de l'impôt. Mais s'il a la bonne information, il va de lui-même déclarer et payer ses impôts. Et c'est le pays qui avance", a souligné Eric Amétsipé, représentant de RDI-France dans la zone CEDEAO, partenaire de Caeco-Fisc sur ce projet. C'est avec assiduité que les journalistes ont suivi cette énième séance de "Vendredi de la fiscalité". "Nous avons recueilli une mine d'informations à porter à la

connaissance de nos lecteurs", a assuré Kevin Kadoasso, rédacteur au bimensuel La Symphonie.

Détermination du revenu imposable

On considère d'abord le revenu brut imposable; c'est-à-dire le montant des sommes mises à la disposition du salarié tels que les traitements, salaires, indemnités, émoluments non exonérés aux termes de l'article 25 du Code général des impôts ainsi que les avantages en nature qui lui ont été concédés sur l'année d'imposition. De ce montant sont déduites les retenues faites par l'employeur:

- en vue de la constitution de pensions ou de retraites relevant d'un régime obligatoire de prévoyance dans la limite de 6% des rémunérations brutes;
 - en représentation de tout ou partie des avantages en nature concédés, des rémunérations brutes, en cas de non possibilité d'évaluation du coût réel desdits avantages.
- Sont déduites aussi les cotisations



Vue partielle des journalistes participants

salariales aux assurances sociales et assurances maladies obligatoires;

Du montant obtenu après ces déductions 10% sont défalqués au titre de frais professionnels lorsqu'ils ne sont pas couverts par des allocations spéciales.

- Cette déduction est destinée à couvrir les frais professionnels courants c'est-à-dire ceux qui sont généralement nécessités par l'exercice de la fonction rémunérée et par les frais sans lien spécifique avec l'emploi. Il en est ainsi des dépenses dont l'employeur ne peut apprécier avec une exactitude suffisante ni le caractère spécifique ni le montant réel et qui sont le plus souvent en relation soit avec le rang social de l'intéressé, soit avec le niveau de sa rémunération tels que par exemple les cadeaux offerts dans le cadre des relations professionnelles. Ces déductions sont opérées telles que stipulées par l'article 27 CGI. Du chiffre obtenu ci-dessus, on retranche enfin 15% d'abattement pour les revenus inférieurs, à ce stade, à dix millions (10.000.000). Pour les revenus supérieurs, à ce stade, à dix millions, seule la partie supplémentaire aux dix millions supporte des abattements de 5%. La partie constituée par unité de dix millions supporte pour sa part un abattement de 15%. Le revenu net imposable est obtenu après ces déductions et abattements.

Il peut tout aussi être obtenu en appliquant au montant résultant des déductions de l'article 27 un taux de 85% pour les montants inférieurs à dix millions et un taux de 95% pour la fraction excédant dix millions. Cette pratique transcrit les dix du CGI en son article 121 al 3 paragraphe 1 et 3. L'indemnité de départ à la retraite n'est considérée que pour 75% de son montant et doit être intégrée aux revenus bruts avant les déductions,



Le panel des formateurs, avec au milieu, M. Lonlonyo Adanlape, directeur de CAECO FISC.

abattements et réductions sus-énumérés. Les indemnités de licenciement sont imposables pour la fraction représentant l'indemnité compensatrice de préavis ou de

imposable est de 70% du montant de la rente ;

Compris entre 51 et 59 ans, le revenu net imposable est de 50% du montant de la rente ;

Compris entre 60 et 69 ans, le revenu net imposable est de 40% du montant de la rente ;

De plus de 69 ans, le revenu net imposable est de 30% du montant de la rente.

Il est cependant à préciser que la logique de l'égalité fiscale entraîne une prise en compte de la situation matrimoniale du contribuable. De ce fait il est prévu des réductions légales du revenu net, avant imposition, d'un montant relatif aux charges de famille par personne à charge.

Autres déductions : les charges de famille

Sont considérés comme étant à la charge du contribuable et sous réserve de ce qui est exposé aux articles 5, 6, 7 et 8 :

- le (ou les) conjoint(s) ;
- les enfants s'ils sont âgés de moins de vingt et un ans ou s'ils sont infirmes ;
- les enfants, jusqu'à l'âge de 25 ans lorsqu'ils poursuivent des études ou sont en apprentissage ;
- les enfants recueillis au propre foyer du contribuable dont celui-ci a la charge effective et exclusive et dans les mêmes limites d'âge que les enfants légitimes, adoptifs ou nés hors mariage ;
- les ascendants ou collatéraux du contribuable ou ceux de son (ou ses) conjoint(s) même si ce (ou ces) derniers(s) est (ou sont) décédé(s), lorsque invalides ou incapables de subvenir à leur existence, ces ascendants ou collatéraux vivent en permanence sous le toit du contribuable qui pourvoit seul à la satisfaction de tous leurs besoins. En tout état de cause, le nombre de

personne à charge telles qu'elles sont définies ci-dessus est limité à dix.

Les charges de famille à retenir pour le calcul de l'impôt sont celles existant au 1er janvier de l'année de l'imposition, année de réalisation des revenus. Toutefois, en cas de mariage du contribuable ou d'augmentation de ses charges de famille en cours d'année, il est tenu compte de la situation la plus favorable au 31 décembre de la même année ou à la date du décès s'il s'agit d'une imposition établie dans les conditions de l'article 9.

Le revenu net global déterminé comme sus expliqué est réduit d'un montant fixe par personne à charge défini comme suit :

ce montant est égal à une somme de 48.000 francs pour une personne à charge, 120.000 francs pour deux personnes à charge, 216.000 francs pour trois personnes à charge, 288.000 francs pour quatre personnes à charge, 360.000 francs pour cinq personnes à charge et 432.000 francs maximum à partir de six personnes à charge. Reportés sur un plan mensuel, il ressort qu'une personne à charge réduit de six mille (6 000) francs le revenu net imposable du contribuable. Proportionnellement, douze mille (12.000), dix-huit mille (18.000), vingt quatre mille (24.000), trente mille (30.000) et trente-six mille francs sont réduits respectivement pour deux, trois, quatre, cinq et six personnes maximum à charge.

En bref, s'agissant de cette catégorie, émoluments, salaires, indemnités, rémunérations assimilées, pensions et rentes viagères, c'est le revenu obtenu après les déductions, abattements à la base et charges familiales si existantes, qui est celui imposé par le fisc : c'est la base imposable, le revenu net imposable.

BALLET DES MOTS

QUE DOIT ON DIRE SAUF QUE ?

Sauf que est une locution conjonctive qui signifie « si ce n'est que, excepté que, hormis que, sous la réserve que ou à cette exception que ». Exemple d'emploi : votre machine est réparée, sauf qu'il reste à faire quelques réglages. Il convient cependant de relever que cette locution est de nos jours maladroitement, mais aussi abusivement usitée. Maladroitement, parce que l'on trouve quelquefois dans des écrits contemporains sauf que, suivi du subjonctif, pour signifier à moins que. Cette tournure est mauvaise et évidemment condamnable. Car lorsqu'elle est normalement employée, la locution sauf que se construit exclusivement avec l'indicatif et a le sens des expressions précédemment mentionnées. Abusivement, enfin, parce que l'expression qui est censée marquer une légère restriction d'un fait, se voit de

plus en plus articuler une véritable négation du fait envisagé. En clair, on a tendance à employer sauf que en lieu et place de mais qui est une conjonction de coordination à valeur d'opposition. Cette tournure doit également être évitée. C'est le cas des phrases suivantes :

? J'aimerais aller en ville, sauf qu'il pleut : dans cette phrase, on devrait employer plutôt mais en lieu et place de sauf que, car il s'agit de relier deux propositions qui expriment chacune des faits qui s'opposent l'un à l'autre ou qui sont différents l'un de l'autre. J'aimerais aller en ville, mais il pleut.

? Il aurait aimé acheter ce livre sauf qu'il avait oublié son portefeuille. Même remarque. On devrait dire « Il aurait aimé acheter ce livre mais il avait oublié son portefeuille ». On s'en convainc surtout quand on se rend compte qu'on ne peut

pas employer "excepté que" ou "sous réserve que" à la place de "sauf que" (qui a pourtant le même sens) dans une phrase où cette dernière locution est incorrectement employée.

Exemples : - J'aimerais aller en ville, excepté qu'il pleut (c'est moche!).

- Il aurait aimé acheter ce livre, sous réserve qu'il avait oublié son portefeuille (pas bien non plus!).

En résumé, il faut bien maîtriser les contours de l'expression "sauf que" : elle introduit une restriction,

une diminution ou une réduction et non une opposition. Emplois corrects :

- Il ressemble beaucoup à son père, sauf qu'il est plus bavard.

- Tout s'est bien passé, sauf qu'on s'est égaré un moment.

Textes rassemblés par
Essouhouna PIDASSA

OPERATION ENTONNOIR

Retour sur l'accident du 15 avril 2017 sur le grand contournement de Lomé Le véhicule utilisé par la police appartenait à un taximan, qui réclame en vain un dédommagement

Yves GALLEY

L'opération Entonnoir, du nom de cette pratique qui lance la police et la gendarmerie dans la répression des commerçants du carburant frelaté ne finira jamais d'alimenter débats et chroniques. Elle occasionne assez de dégâts, aussi bien matériels qu'humains, mais les autorités sécuritaires entretiennent mordicus sa perpétuation. On se rappelle l'onde de choc, la consternation et le vif émoi suscités le 15 avril dernier par l'horrible accident qui a vu partir en feu le véhicule utilisé par les policiers pourchassant un contrebandier soupçonné de transporter des bidons de carburant frelaté (boudè). Le bilan était lourd, 5 policiers décédés. Arrivés le jour de l'accident sur les lieux, nous avons constaté qu'en lieu et place d'un véhicule de la police, c'est plutôt d'un Carina 3, immatriculation 6018-AV qui se consumait, qu'on a extrait les victimes. Interpellés, nous avons mené les investigations nécessaires. En vérité, ce véhicule accidenté était illégalement utilisé par la police, d'après les informations recueillies; il est la propriété de M. Codjia Germain, qui l'a cédé à

un taximan, du nom de Akakpo Yaovi Biova, pour exploitation sous un contrat communément appelé "One can pay". "Le 02 avril 2017, vers 23 heures, mon véhicule a été loué. Je devais transporter 32 bidons d'essence vides de Kagome, (après raffinerie), à Togo Komé. Sur le chemin, à un niveau, j'entendis une forte détonation. Je crus que j'étais attaqué par les braqueurs, puisque le véhicule était dans un état tout neuf. Vite je garai et me sauvai dans un ravin, d'où je voyais la suite de la scène. C'est alors que je me rendis compte que mes assaillants sont plutôt des policiers, dans une voiture banalisée, un Audi 80, et qu'ils avaient lancé plutôt des gaz lacrymogènes. Ils partirent avec mon véhicule pour une destination inconnue.", relate le chauffeur. Toutes les démarches pour récupérer le véhicule n'ont pu aboutir avant l'événement tragique. Le 15 avril, dans la journée, au retour d'Aného, le sieur Akakpovi retrouve son véhicule en circulation. "J'ai vu le véhicule avec des policiers à bord, assurément dans le cadre de l'opération Entonnoir, au poste de péage d'Aného. Mais j'étais dans l'incapacité de les interpellier. Qui suis-je?", témoigne-t-il, tout médusé. Le même jour, ledit véhicule fait un accident, sur le grand contournement de Lomé, mais M. Akakpovi ne



Le ministre de la sécurité, Yark Damehame

l'apprendra que deux jours plus tard: "Un collègue m'a appelé, pour m'informer que mon véhicule a fait un accident". Je sursautai, j'étais

pétrifié et perplexe. C'était comme si le ciel me tombait sur la tête. Pour ce véhicule, selon le contrat qui me lie au propriétaire, je dois

rembourser Quatre millions deux cent cinquante mille (4.250 000)

Suite à la P 5

DECOUPAGE DU TOGO EN 116 COMMUNES

Que de débats oiseux...

Yves GALLEY

Le Togo vient de franchir un nouveau cap dans son processus de décentralisation avec le vote le 23 juin dernier par les députés de la loi portant création des communes. Le rapport de force a encore basculé du côté du parti Union pour la République. 59 députés ont voté « oui » contre 21 « non ». Le territoire national est désormais découpé en 116 communes. Cette nouvelle loi définit également le nombre de communes par région. Ainsi, la région des Savanes est dotée de 16 communes, celle de la Kara de 21, la Centrale de 15, la région des Plateaux de 32, tout comme celle Maritime. Chaque préfecture bénéficie d'au moins deux communes.

Depuis l'adoption de cette loi, la tension dans les débats sur tous les canaux est devenue très vive, plusieurs courants se heurtent, et les togolais se déchirent. Les acteurs politiques, notamment ceux de l'Alliance nationale pour le changement, profitent pour réveiller les vieux démons du "tribalisme", de la "discrimination abjecte des populations" et de "la division" pour justifier, à tort, l'initiative du gouvernement. Le pouvoir est accusé de mener unilatéralement ce processus en toute opacité, bref les uns voient Faure Gnassingbé dans une dynamique de monopolisation et de conservation du pouvoir. Il y a lieu de relever que les raisons évoquées par les contestataires pour fustiger l'adoption de cette loi ne souffrent pas de pertinence, du moins, on peut trouver certaines bien rationnelles, mais il est avéré que

seule la raison ne suffit pas pour remporter les batailles politiques. Celles-ci se gagnent par des stratégies bien ficelées sorties des laboratoires où l'on travaille avec méthode, clairvoyance, intelligence, et la cerise sur le gâteau reste le rapport de force. Dans le contexte togolais, nous avons un régime au pouvoir qui réunit apparemment tous ces acquis, devant une opposition qui est plutôt championne sur l'aire de la contestation pour contester, de la dénonciation pour dénoncer, et qui brille par son absence dans l'art de la conception intelligente d'un schéma qui accule le pouvoir et qui le force à rendre les armes, parce que fragilisé et anéanti. Il se dégage de l'animation de la vie politique togolaise qu'au jour le jour, à la fin de toute crise, le pouvoir en place sort toujours revigoré avec une hégémonie renforcée. Parfois, les acteurs politiques de l'opposition ont tendance à faire croire que le pouvoir doit appliquer à la lettre leur vision du pays, ou doit les concerter avant toute prise de décision importante. Nulle part cela ne se passe ainsi. Pour dérouler sans trop de tribulations son programme politique, et traduire sans difficultés majeures sa vision de la France dans les faits, Emmanuel Macron s'est investi pour arracher la majorité au parlement. Pour obliger le pouvoir à composer de manière incontournable avec vous, il faut disposer d'un contre-pouvoir solide telle que la majorité au parlement. Encore faut-il qu'on ait la volonté d'user efficacement de cette majorité pour servir les intérêts du peuple, on se rappelle l'usage fait de la victoire du CAR et de l'UTD aux Législatives de 1994 (34+6 sièges contre 35 pour le RPT). Ce fut un tournant historique de la lutte pour l'alternance. Hélas. La voie royale pour tracer le chemin d'or qui amène à l'alternance ou aux réformes rêvées reste et demeure la domination du



Isabelle Ameganvi, Pdte du Groupe parlementaire ANC

parlement, ce qui passe par la victoire aux législatives. La preuve, en mai 2016, quand il s'était agi de voter une loi portant création de quatre nouvelles préfectures, l'opposition a beau vociférer, elle a été votée. Le 23 juin dernier, malgré tout, la loi portant création des communes a été votée. Les réformes politiques qui semblent traîner mais qui se taillent dans le roc de la vision du pouvoir, le moment venu, seront votées, sans obstacle. D'aucuns diront le chien aboie, la caravane passe. Et c'est cela aussi la réalité de la politique. L'opposition togolaise n'a que sa gueule pour vociférer, le pragmatisme impose

qu'elle travaille dur dans le sens de la conquête de la majorité au parlement, au détriment de toute organisation frauduleuse que le pouvoir peut installer. La date des législatives est déjà connue, ou peut être située, mais jusqu'alors, sur ce registre on ne voit aucun acteur de l'opposition soulever le moindre débat relatif à cette échéance, on ne voit pas encore la mobilisation pour cette cause, alors que le pouvoir, en ce qui le concerne, travaille déjà sur le terrain, sans bruits, et affûte au mieux ses armes. Tous s'époumonent à critiquer les incongruités affichées par le processus de décentralisation, tous

ne jurent que par élections locales, dont la date reste un secret des dieux. Que de débats oiseux. L'opposition n'est pas habituée à aller à l'essentiel. Le pouvoir crée par méthode très souvent des processus qui l'écartent du menu essentiel de la lutte, et elle s'est toujours laissée emballer. C'est encore le cas aujourd'hui. Aux prochaines législatives, l'UNIR serait encore le numéro un du parlement. Et la vie continue. Avec les débats creux, et les bitos politiques dans le sous-sol. Loin des regards du peuple.

INVITE SPECIAL

«Actuellement les infirmeries sont quasi inexistantes dans nos prisons de même que le personnel médical»

L'administration pénitentiaire éprouve assez de difficultés pour tenir sa mission principale qui est celle de veiller au bien être des détenus. Dans un entretien accordé à nos confrères de Reflets du Palais, M. Idrissou Akibou, directeur de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion, sans détours, répond aux questions liées aux prisons, aux détenus et leurs conditions de détention. Au menu des échanges, entre autres sujets, la grève des surveillants pénitentiaires, les dettes réclamées par une société qui a livré des vivres pour les prisons du Togo. "La population carcérale ne fait qu'accroître surtout à cause des forts taux de criminalité et de récidive", déclare-t-il. Lire l'intégralité de l'interview.

Bonjour M. le directeur, la dernière interview que vous avez accordée à notre journal remonte à 2014. Près de trois ans après, dites-nous quelle est la situation des prisons togolaises?

M. Idrissou Akibou: Beaucoup de choses se sont passées depuis 2014 où je vous ai accordé cette interview. En effet, sur le plan de l'effectif des détenus, il faut dire qu'il a considérablement évolué puisque nous sommes aujourd'hui à plus de 4 600 pensionnaires contre 4200 à l'époque. Une autre évolution s'est fait remarquer au niveau du nombre des prisons de notre pays surtout avec l'opérationnalisation de la prison civile moderne et modèle de Kpalimé depuis septembre 2016. Dans l'ensemble, le personnel de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion est motivé pour accomplir sa mission de sacerdoce et de sacrifice qui lui est assignée, parce que vous devez le savoir, il est très compliqué de travailler avec cette frange vulnérable et difficile de

la population.

La forte concentration humaine, les difficultés d'accès aux soins en cas de maladie, l'insalubrité, l'absence de sanitaires, ces maux, entre autres, qui minent nos prisons ont-ils trouvé de véritables solutions?

Nous ne sommes pas encore à bout de certains problèmes de nos prisons malgré les efforts non seulement des hautes autorités de notre pays mais aussi ceux des organisations de la société civile et surtout des partenaires en développement. Pour ce qui est de la population carcérale, il faut reconnaître qu'au fil des jours, elle ne fait qu'accroître surtout à cause des forts taux de criminalité et de récidive et surtout la réinsertion qui est encore à la traîne. Cette forte concentration entraîne inévitablement des difficultés sanitaires pour les simples raisons que les pensionnaires des prisons contractent des maladies dermatologiques, du fait de la

promiscuité, mais aussi, la ligne budgétaire destinée à la pharmacie n'évolue pas au même rythme que les effectifs. Cette ligne, en réalité, ne permet qu'à acheter des produits de première nécessité; impossible donc d'acheter des produits de spécialité pour les malades qui en ont besoin. Il n'est également pas possible à l'administration de prendre en charge les frais d'analyses et d'interventions chirurgicales. La conséquence immédiate est que l'administration pénitentiaire est débordée avec les cas de maladie répétée, les problèmes de prise en charge médicale, la dégradation de l'assainissement et consorts.

S'agissant des sanitaires, je vous rappelle que nous en disposons dans toutes les prisons sinon comment pouvez-vous imaginer qu'il soit impossible d'assouvir de tels besoins vitaux dans les maisons d'arrêt. Il y a des cellules qui disposent des sanitaires internes alors que d'autres sont à l'extérieur. Comme nous n'avons rien à cacher, vous pouvez vérifier sur le terrain ce que nous disons.

Des comités de gestion des prisons ont été créés entre-temps, avec pour mission d'initier des activités génératrices de revenus dans les prisons, ces comités sont-ils fonctionnels aujourd'hui?



M. Akibou IDRISOU, directeur de l'administration pénitentiaire et de la réinsertion

Les comités de gestion ont existé dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'Appui d'Urgence au Secteur Pénitentiaire (PAUSEP). Ils ne sont plus d'actualité, la plupart des acteurs qui composaient ces différents comités ont été affectés et cela a eu un impact négatif sur la gestion des activités initiées. Ces comités ont été mis en place vers la fin du projet en 2006 et aucun mécanisme de suivi ou de supervision n'était mis en place pour leur pérennité. De nos jours, la DAPR reçoit l'appui technique et financier des organisations de la société civile (OSC) et des

partenaires en développement pour la création des activités génératrices de revenus(AGR) que l'on loge de manière générale dans la réinsertion économique. Certains assurent aussi la formation professionnelle de certains détenus soit pendant la détention, soit à la sortie.

Qu'en est-il du projet de politique de réinsertion des détenus, et qu'est-ce qui est fait pour lutter contre les risques de

Suite page 6



COMMUNIQUE 1

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'ELLE ORGANISE UNE PROMOTION BONUS RECHARGEMENT ADSL DU 07 JUIN AU 07 JUILLET 2017. PENDANT CETTE PERIODE, TOUT CLIENT QUI RECHARGE SON FORFAIT INTERNET FIXE AVANT ECHEANCE, GAGNE AUTOMATIQUEMENT 5000 F CFA DE CREDIT DE COMMUNICATION VOIX.

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDÉLITÉ

LA DIRECTION GÉNÉRALE

COMMUNIQUE 2

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QUE SON RESEAU INTERNET FIXE EST DISPONIBLE A LOME ET DANS LES LOCALITES ET VILLES SUIVANTES : CINKASSE, DAPAONG, MANGO, PYA, KARA, AWANDJELO, NIAMTOUGOU, BASSAR, SOKODE, BLITTA-GARE, BLITTA-CARREFOUR, KPALIME, ADETA, AGOU, ATAKPAME, BADOU, ANIE, NOTSE, TOHOUN, ELAVAGNON, TSEVIE, TABLIGBO ET ANEHO.

POUR PLUS D'INFOS, APPELEZ LE 119 OU LE 22 22 01 19.

TOGO TELECOM VOUS REMERCIE POUR VOTRE FIDÉLITÉ.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

OPERATION ENTONNOIR

Le véhicule utilisé par la police appartenait à un taximan, qui réclame en vain un dédommagement

Suite de la page 3

francs, et je n'avais payé déjà que pour un mois, 120 000, soit 30 000 par semaine.", explique-t-il, hagard. Et depuis, plus rien. "Des démarches ont été engagées pour me rétablir dans mes droits. Il m'est rapporté que le ministre de la sécurité exige, avant toute résolution du problème, que je recherche moi-même le véhicule qui était poursuivi par les forces de l'ordre avant l'accident. Moi? qui suis-je pour faire ceci? Etais-je dans le véhicule avec les policiers au moment de l'accident?", s'interroge le malheureux, en sanglots.

L'usage du véhicule, illégal?

Il faut reconnaître que la police n'avait pas besoin d'une déflagration

pour stopper et mobiliser un véhicule, à 23 heures, au moment où la circulation était très fluide. Le véhicule étant soupçonné de transporter des bidons contenant de l'essence, il n'est pas professionnel de le stopper par une détonation susceptible de provoquer un embrasement. Cette action peut être assimilée à une tentative d'homicide volontaire, les auteurs sachant pertinemment les graves conséquences des tirs envoyés. Et après l'opération d'immobilisation, la police a découvert que les bidons soupçonnés étaient vides. Par voie de conséquence, le chauffeur n'aurait commis aucune infraction,

mais le véhicule a été saisi. De quel droit s'arroge la police, section opération Entonnoir, pour jouir de ce bien saisi? Dans les procédures légales, après une saisie, il faut attendre un certain temps (pas moins de deux semaines), si le propriétaire est introuvable et que le bien peut servir d'utilité publique, la police sollicite et obtient une ordonnance judiciaire avant tout usage du bien. Une étape violée dans ce cas. Pour en savoir plus, nous avons contacté une source policière, qui nous a signifié que l'Opération Entonnoir est sous l'égide du ministère de la sécurité. Le ministre de la sécurité contacté, n'a pas souhaité réagir à nos

sollicitations.

Dédommager le propriétaire du véhicule

Le chauffeur, qui n'avait que pour seule béquille de survie ce véhicule, vit dans une misère indescriptible aujourd'hui. Aussi est-il acculé par le propriétaire, à qui, d'après les termes du contrat, il devrait verser 30 000 par semaine, quel que soit ce qui peut arriver, jusqu'à concurrence de 4 250 000 francs. Le propriétaire en question, pour sa part, dit être sous pression de la microfinance auprès de laquelle il a contracté un prêt pour acheter ledit véhicule. Les organisations de la société civile sont interpellées pour

dénoncer ces méthodes de voyous utilisées par la police et réclamer le dédommagement de ce malheureux chauffeur.

Repenser la lutte contre le boudé

La lutte policière contre le commerce de boudé est devenue si meurtrière ces dernières années. La légitimité de cette lutte est prouvée mais la légalité de certains actes posés dans le cadre de la répression des commerçants est problématique, et il est important de repenser l'opération entonnoir.

OBUTS DIT NON A LA POLITIQUE DU VERBIAGE

Le parti politique OBUTS a choisi depuis un moment de se loger dans le nid des partis politiques bâtisseurs, en disant non à la politique qui n'a de programme à présenter au peuple que les défaillances du pouvoir. Agbeyome Kodjo, le président de ce parti vient de faire encore une sortie qui traduit dans les faits sa nouvelle vision de faire la politique, celle de prendre conscience des difficultés des populations et des gouvernants, et de faire des propositions concrètes et édificatrices. Du plan Orsec (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), aux dispositions législatives portant moralisation de la vie publique, en passant par l'ouverture d'un dialogue constructif pour le renforcement de la cohésion sociale, Obuts propose des solutions, contenues dans un communiqué de presse publié au sortir d'une réunion du bureau politique tenue le 12 juin à Lomé. Contrairement à ceux qui pensent que l'accession de Faure Gnassingbé à la présidence de la Cédéao est un crime, Kodjo s'en

réjouit et croit que c'est un réel motif de fierté pour les patriotes. Lire le communiqué de presse.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE RELATIF À L'ACTUALITÉ NATIONALE

Le Bureau Politique de la formation politique OBUTS s'est réuni ce jour, lundi 12 juin 2017 à son siège sis à Djidjolié. Différents points étaient inscrits à l'ordre du jour, notamment celui tendant un échange de vues étendu, relativement de l'actualité nationale, prise au plan politique, au plan sociétal et au plan économique. Il ressort de nos travaux, débats, discussions et de la délibération qui s'ensuivit, ce que ci-après exposé : S'agissant des pluies diluviennes qui se sont abattues sur plusieurs quartiers de l'Agglomération Urbaine de Lomé ces derniers jours, provoquant inondations, avalanches et coulées en tous genres, la formation politique OBUTS exprime sa solidarité et sa compassion aux victimes.

La formation politique OBUTS exhorte les pouvoirs publics à

prendre toute la mesure du désastre saisonnier qu'éprouvent annuellement les populations ; à imaginer tout moyen approprié en vue de garantir au bénéfice des populations les plus exposées, une protection ; et prendre des dispositions pertinentes tendant à maîtriser tout risque de récurrence. À cet égard et en raison du caractère récurrent des inondations dévastatrices qui affectent les populations, la formation politique OBUTS met aux débats, une proposition de plan de modernisation de l'action publique en cette matière, par l'implantation d'un programme ou plan d'organisation des secours à l'échelon national, en cas de catastrophe pluviométrique.

Ledit programme ou plan pourrait être dénommé ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). Il permettra une mise en œuvre rapide et efficace de tous les moyens nécessaires sous l'autorité du préfet.

L'activation du programme ou plan ORSEC rendra manifestement aisés le déclenchement immédiat et l'organisation des secours sous une



Agbeyome Kodjo, président OBUTS

direction unique. Ce dispositif pourra prévoir cinq (5) services adaptés à la nature et à l'ampleur de l'événement issu d'une catastrophe naturelle ; à savoir :

- Premiers secours et sauvetage assurés par les sapeurs-pompiers et les associations agréées de sécurité civile.

- Soins médicaux et entraide assurés par une Agence Régionale de santé et un service d'aide médicale urgente.

- Sécurisation des lieux sinistrés par la Police nationale et la Gendarmerie nationale.

- Liaisons et transmissions en temps réel, des éléments de situation, assurées par un Service interministériel Régional des systèmes d'information et de communication.

- Sur toutes les zones sinistrées : Les Transports, voies routières et travaux, seront immédiatement assurés par l'autorité préfectorale interministérielle compétente en cette matière.

Plus largement le préfet devra veiller à alerter en amont les populations de tout risque de catastrophe naturelle. Il devra gérer la partie administrative d'un sinistre majeur et assurer le retour à la normale après crise. Il travaillera pour cela avec d'autres services dédiés.

Il est temps de moderniser l'action publique en ces matières, afin de préserver la sécurité des populations, de leur offrir assistance, aide, évacuation, premiers secours et en tant que de besoin, de mettre en œuvre avec toutes les compagnies d'assurances qui exercent sur le territoire national, un mécanisme d'indemnisation rapide pour couvrir les sinistres issus d'une catastrophe naturelle.

À ces égards, un décret présidentiel

portant modernisation de la sécurité civile peut être pris en opportunité, sans délai, dans le cadre d'un dispositif général de la planification de défense et de sécurité civiles.

Le contenu du décret présidentiel organisera la mobilisation, la mise en œuvre et la coordination des actions de toute personne publique et privée concourant à la protection générale des populations exposées à des risques d'intempéries et de catastrophes naturelles.

Sur un tout autre sujet, s'agissant du « serpent de mer » qu'est devenu le sujet des réformes institutionnelles et constitutionnelles, la formation politique OBUTS observe avec préoccupation que ledit sujet continue de cristalliser l'opinion publique.

La formation politique OBUTS regrette que la récente proposition de loi introduite à la Chambre parlementaire par des formations politiques issues de l'opposition parlementaire n'a pas prospéré. La formation politique OBUTS incite les pouvoirs publics à ouvrir un dialogue constructif en vue de rassembler la diversité des approches et d'œuvrer ainsi au renforcement de la cohésion nationale. L'objectif étant la recherche de compromis tendant à parvenir à l'adoption d'un accord consensuel. Une telle approche permettra au Togo d'agir sur les grandes tendances de l'avenir de la Nation, et ce faisant, de convoquer la responsabilité de chaque citoyen, au travail de redressement national.

S'agissant de l'accession récente du Président de la République du Togo, Monsieur Faure Gnassingbé,

Suite à la Page 7

MIEUX CONNAÎTRE LE CODE DE LA SANTE

DES DISPOSITIONS GENERALES TITRE 1er: PRINCIPES FONDAMENTAUX

Article premier: Le présent code définit les droits et les devoirs inhérents à la protection et à la promotion de la santé de la population.

Art. 2: Toute personne physique a un droit inaliénable à la santé sans distinction d'origine, de sexe, d'âge, de condition sociale, de race et de religion.

Art. 3: La protection et la promotion de la santé de la population ainsi que les prestations de soins et services relèvent de la responsabilité de l'Etat.

Art. 4: La protection et la promotion de la santé doivent être comprises comme :

1. La protection de l'individu, de la famille et de la collectivité contre les maladies et les risques à travers :
 - la mise en place des services de santé ;
 - la lutte contre les maladies ;
 - le développement des ressources humaines pour la santé ;
 - le développement et le soutien des programmes en matière de santé ;
 - la mise en œuvre d'un plan de lutte contre les épidémies et les catastrophes ;
 - la mise en application des lois et règlements en la matière ;
 - le développement du partenariat pour la santé ;
 - la mise en place d'un système communautaire pour la santé.
2. La promotion de la santé de l'individu, de la famille et de la collectivité par l'amélioration des

conditions de vie et de travail à travers la promotion de la salubrité de l'environnement ;

- la promotion de l'éducation pour la santé ;
- la promotion de bonnes conditions alimentaires et nutritionnelles ;
- la promotion d'un mode de vie sain ;
- le développement de la recherche biomédicale et la recherche sur les services de santé.

Art. 5 : Le système national de sante traduit l'ensemble des éléments visant à assurer la protection et la promotion de la santé de l'individu, de la famille et de la collectivité.

Art. 6 : Le système national de sante a pour vocation d'organiser les soins de santé au profit de la population en conformité avec la politique nationale de santé, le plan de développement sanitaire et la carte sanitaire. L'action du système national de santé s'exerce les lignes directrices suivantes :

- le développement harmonieux du secteur public et du secteur privé ;
- une planification sanitaire qui s'intègre dans le processus global du développement socio-économique national ;
- l'approche multisectorielle et indiscipline dans l'exécution des programmes de santé ;
- la mobilisation des ressources humaines, matérielles et financières destinées à soutenir les programmes de santé,
- l'intégration des activités de soins promotionnels, préventifs, curatifs, palliatifs et de réadaptation ;
- la décentralisation des services de santé ;
- la responsabilisation des collectivités et des individus et leur participation à l'organisation, à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des programmes de santé

«Actuellement les infirmeries sont quasi inexistantes dans nos prisons de même que le personnel médical»

Suite de la page 4

récidive?

La DAPR est actuellement en train d'élaborer une politique nationale de réinsertion, bientôt elle sera disponible et permettra de mettre en place des stratégies pouvant nous conduire à juguler la récidive. Elle pourrait permettre à la majorité des détenus d'avoir une indépendance financière par le biais de la formation professionnelle suivie pendant la détention, ou par les activités génératrices de revenus.

La conversion de certaines peines en travaux d'intérêt général, cela existe-t-il au Togo?

Le nouveau code pénal a prévu des peines alternatives à l'emprisonnement. Le problème qui va se poser dans la pratique est de savoir si le condamné va préférer cette nouvelle peine à la classique. Nous ne devons pas perdre de vue que de nos jours, la majorité des détenus ne veulent pas que les siens ou autres connaissances sachent qu'ils sont en prison. Par conséquent la majorité des pensionnaires pourraient préférer la prison à ces travaux d'intérêt général. L'avenir nous le précisera.

Nous sommes à l'ère des TIC (Technologies de l'information et de la communication), la gestion de nos prisons est-elle aujourd'hui informatisée?

La gestion informatisée des prisons (GIP) que nous avons connue dans un passé récent n'est plus d'actualité de nos jours à cause des difficultés inhérentes à l'instabilité du nombre d'infractions contenu dans la base des données du système. Des ajouts d'infractions dans le nouveau code pénal ont été faits et cela nécessite une actualisation des données et une mise à jour du logiciel. Dans certaines prisons, le cadre abritant le système n'est pas adéquat à cause de la vétusté de certains blocs administratifs et d'autres encore de leur inadaptabilité.

L'alimentation des détenus, une fois par jour, repas rebutant... Dans ce registre, les choses ont-elles évolué de nos jours?

Le nombre de repas par jour n'a pas changé dans nos prisons et est toujours de un seul. Par contre ce qui a évolué c'est la qualité. Vous allez constater qu'il n'y a plus de nos jours dans les prisons de plaintes relatives à un repas inadéquat à la consommation, au contraire, les détenus en réclament davantage après le partage de la nourriture. C'est la preuve que des soins sont apportés à la préparation de ce repas unique de la journée encore que nous sommes conscients que ces repas sont servis aux êtres humains.

Les détournements des vivres des détenus, la pratique existerait-elle toujours, particulièrement à la prison de Lomé...

Cette indélicatesse de certains agents notamment les cuisinières n'est plus d'actualité puisque lorsque nous avons appris et constaté de tels errements, nous avons pris des mesures pour non seulement décourager les auteurs mais aussi les soumettre à la rigueur de la loi. La conséquence de tout ceci est que les détenus ont vu leur unique repas amélioré aussi bien quantitativement que qualitativement. Seule

l'inconscience professionnelle peut encore amener certains agents au niveau des prisons à vouloir se servir de ces céréales qui sont déjà insuffisants pour la consommation de nos pensionnaires.

La semaine des détenus est-elle encore au programme cette année?

Depuis la cinquième édition, notre objectif a été de délocaliser la cérémonie de lancement de la Semaine du détenu puisqu'elle n'a toujours eu lieu qu'à Lomé. C'est dans cet objectif que nous avons voulu que cette édition coïncide avec un évènement de grande envergure comme l'inauguration de la prison civile de Kpalimé. Malheureusement, cette inauguration n'avait pas eu lieu depuis la dernière édition à cause de certains réglages techniques et logistiques. Nous sommes activement en train de nous apprêter et nous verrons la faisabilité après cet évènement qui probablement aura lieu avant la fin de l'année.

Pourquoi au niveau de la formation universitaire au Togo il n'existe pas de filière consacrée aux métiers de l'administration pénitentiaire?

Il est bien vrai qu'à l'université, cette formation n'existe pas mais le ministère de la justice dispose d'un centre à cet effet. Il s'agit du Centre de Formation des Professions de Justice (CFPJ) qui, comme vous le savez, a pour mission de former les magistrats, les greffiers, les notaires, les huissiers, le personnel de l'administration pénitentiaire, les officiers de police judiciaire. Le CFPJ a déjà eu à former la première promotion du personnel pénitentiaire notamment les surveillants de l'administration pénitentiaire et offert une session de formation continue aux responsables des prisons (régisseurs).

«Le taux de mortalité dans nos prisons a depuis l'année dernière, sensiblement régressé»

La prison de Kpalimé est déjà fonctionnelle, c'est un véritable joyau architectural répondant aux normes internationales. D'un coût global de 1.512.615.889 F CFA, elle est construite effectivement pour désengorger la prison de Lomé, mais chose étonnante, sa capacité d'accueil est seulement de 161 personnes. Pourquoi le projet n'a pas misé sur une capacité d'accueil plus forte?

Nous sommes arrivés à la tête de l'administration pénitentiaire au moment où ce joyau était déjà construit et qu'il ne restait que les travaux de finition. Donc nous ne saurons valablement vous donner une raison précise du motif ayant conduit les autorités d'alors à ne retenir que 161 places comme capacité d'accueil. Je vous rappelle que c'est le Programme d'Appui à la réforme de la Justice et à la promotion des Droits de l'Homme (PAJDH) qui a piloté tout ce qui a concouru à la réalisation de ce joyau. Ce qui est quand même évident, c'est que le cadre abritant cette prison n'a rien à voir avec l'ensemble des autres centres pénitentiaires.

Que dire aujourd'hui de la mortalité des détenus dans nos prisons?

Le taux de mortalité dans nos prisons a depuis l'année dernière, sensiblement régressé à cause de la diligence que nous observons lorsqu'un détenu est malade. Ce dernier est systématiquement conduit à un centre hospitalier pour bénéficier des soins dans la mesure du possible. Actuellement les infirmeries sont quasi inexistantes dans nos prisons de même que le personnel médical. C'est dans cette optique que nous avons sollicité l'appui du ministère de la santé pour mettre à notre disposition du personnel soignant. C'est le lieu de saluer l'Union Européenne pour son appui financier à la mise en place d'un système de communication à la prison civile de Lomé non seulement pour lutter contre les rackets mais aussi et surtout pour permettre de secourir diligemment les malades.

Monsieur le directeur, nos prisons sont-elles bien sécurisées?

De nos jours, nous disposons d'un personnel de surveillance qui est pour l'ensemble de nos prisons, à plus de 450 personnes, jeune et dynamique. Pour ce faire, vous allez constater que de nos jours il y a moins d'évasions à moins qu'il y ait une certaine complicité des agents ; de même les juges ont la possibilité de recevoir autant de détenus qu'ils veulent pour procéder aux investigations et confrontations utiles.

Parlons donc des surveillants de l'administration pénitentiaire. Des bruits de botte de ce corps se font sentir ces derniers jours. Que se passe-t-il au juste?

Ce sont des malentendus dus à un déficit communicationnel qui ont failli amener cette frange de

notre personnel à observer un mouvement de grève mais la raison a prévalu et à présent tout est rentré dans l'ordre avec le dialogue institué par le garde des Sceaux.

Pas de promotion depuis 2012, pas la moindre prime, avancement bloqué, pas de statut particulier, leurs revendications sont-elles légitimes selon vous?

Les corps des surveillants de l'administration pénitentiaire ont été créés par décret en même temps avec un statut particulier qui est actuellement en cours de révision pour adapter la réalité à la spécificité de leurs missions. Ce sont ces efforts qui sont en cours au niveau de la chancellerie.

Des discussions ont été engagées avec le ministre de la Justice. Quelle en est l'issue?

Le garde des Sceaux a opté pour un dialogue franc et sincère avec ces derniers. Pour ce faire, à l'étape actuelle des discussions avec eux, il n'a pas voulu associer le commandant des SAP ni moi-même, afin de leur donner la possibilité de vider sans influence

leur sac. Comme pour le moment, il n'y a aucun trouble, nous supposons que les discussions sont en bonne voie et certainement qu'elles vont accoucher d'un espoir certain pour une satisfaction partagée.

Directeur de l'administration pénitentiaire, que pouvez-vous préconiser pour l'amélioration de la politique carcérale?

Pour améliorer la politique carcérale, il faut d'abord relever très sensiblement le budget de l'administration pénitentiaire parce que nous l'avons dit tantôt, ce dernier régresse alors que les effectifs des détenus ne font qu'augmenter au fil des jours. Il faut ensuite améliorer les conditions de travail de tout le personnel pénitentiaire qui fournit des efforts pour s'occuper au mieux de ces personnes que la justice leur a confiées et qui à tout moment, est exposé à des maladies. Enfin le cadre de vie des détenus mérite d'être revu à l'instar de la prison civile de Kpalimé pour être en phase avec les normes internationales.

il nous a rassurés que ces quantités étaient disponibles. Il revient un temps après pour nous dire que pour tenir dans les délais, il va répartir la commande entre les 2 sociétés. Mais pour permettre à leur partenaire de les soutenir et continuer la production après livraisons (même si nous n'arrivons pas à payer avant la fin de l'année), il sollicite que lui soit délivrée une lettre de commande dans laquelle des échéances de paiement sont précisées. Ce que nous avons fait pour permettre la livraison de la totalité. Monsieur DZAHINI pensait pouvoir se faire payer directement par le trésor public sans passer par la DAPR, puisqu'il nous déclarait avoir la possibilité de négocier à ce niveau. Ce qu'il n'a pas pu obtenir. Toutes les difficultés de paiement que nous lui avons expliquées (entre autres le temps relativement long à mettre pour solder les factures), il croyait que c'est peut-être une raison pour ne pas lui accorder le marché.

Nous avons fait des efforts pour lui payer le 1/3 de son montant quatre mois après sa livraison

«Le cadre de vie des détenus mérite d'être revu»

La presse parle d'un sujet qui vous concerne directement. La livraison des vivres par un jeune entrepreneur à la DAPR. Le contrat de livraison aurait été signé par vous-même. Depuis juillet 2016 les vivres ont été livrés pour l'alimentation des détenus des prisons du Togo. Sur 33 millions vous n'aurez payé que 10 millions. Qu'en dites-vous?

Effectivement, nous avons une sorte de partenariat informel qui a permis au directeur des sociétés EEGA et TABC qui nous avait approché, de nous fournir des vivres (notamment du gari et du haricot) pour l'alimentation des détenus. Je vous résume un peu les faits :

Monsieur Séna Komla DZAHINI était passé courant mois de mai 2016 nous voir pour nous proposer la livraison du haricot, du gari et de la cossette pour le compte des prisons du Togo. Nous avons pris soin de lui expliquer comment ces livraisons se font et par le même biais le temps que nous mettons avant de payer les fournisseurs eu égard aux dettes que nous avons contractées à cause de l'insuffisance du budget. Après nous avoir écoutés, il a souhaité que nous fassions la connaissance du lieu où ils sont installés, ce que nous avons accepté et un déplacement a été effectué à Agou. Il a donc souhaité livrer le haricot et le gari pour le compte du 3e trimestre 2016 (parce que nos livraisons sont trimestrielles), ce que nous lui avons accordé. La commande a été faite sur les quantités dont toutes les prisons avaient besoin;

mais il n'est pas satisfait ; il voulait rentrer dans ses fonds en totalité alors que pendant ce temps il y a d'autres fournisseurs qui avaient livré avant lui et qui attendaient depuis des années d'être payés. Pour conclure la DAPR n'a signé aucun contrat formel avec les sociétés EEGA et TABC comme il le souhaitait.

Pour votre information, sachez que le budget alloué à l'alimentation des détenus après de multiples plaidoyers et tractations avait été revu à la hausse en 2014 et un an après c'est-à-dire depuis plus de 2ans, il a été réduit du quart alors que pendant ce même temps, les denrées alimentaires connaissent une flambée de prix sur le marché. Pour pouvoir servir l'unique repas journalier aux détenus, la DAPR est obligée de s'endetter auprès de ses fournisseurs.

C'est le lieu de remercier tous ces fournisseurs qui font vraiment une œuvre sociale, qui s'arment de patience pour continuer à nous approvisionner en vivres en vue de la restauration de nos frères et sœurs en détention.

Pour conclure cet entretien...

Que chacun de nous prenne conscience de ce que la prison n'est pas uniquement destinée à ceux qui s'y trouvent aujourd'hui, c'est un milieu où chacun de nous involontairement peut séjourner. Ainsi tant que nous avons la possibilité, nous devrions œuvrer pour l'amélioration des conditions de détention, il y va de la paix sociale de notre pays.

CHAQUE DEUX SEMAINES,
RETROUVEZ VOTRE JOURNAL LA
SYMPHONIE DANS LES KIOSQUES

KARA / LE CONGRÈS DE LA FTF A TENU TOUTES SES PROMESSES

Guy Akpovy: " Notre FTF a retrouvé vie et rythme normal comme une fédération digne de ce nom"

La ville de Kara a vibré le samedi 24 juin 2017 au rythme du congrès ordinaire de la Fédération togolaise de football (FTF). Les travaux qui ont réuni une quarantaine de délégués, responsables de la FTF et autorités administratives se sont déroulés en toute sérénité dans le splendide palais des congrès, orgueilleux de sa beauté architecturale. La tenue de ce congrès ordinaire tient du respect scrupuleux des textes de la FTF, un défi que s'est imposé le nouvel exécutif. Étaient au menu de ce rendez-vous, le bilan de l'année écoulée, l'amendement de certaines dispositions des textes régissant le fonctionnement de l'instance et la projection sur l'avenir du football.

Yves GALLEY

Intervenant lors de la cérémonie d'ouverture, le préfet de la Kozah, le colonel Bakali Hémou Badibawu, a salué l'initiative de la FTF de délocaliser certaines activités, ce qui a permis à la ville de Kara d'accueillir ce congrès. Il a également félicité la FTF pour sa détermination à faire du football un vecteur de cohésion et d'unité des peuples pour le développement du Togo. Le colonel Guy Akpovy, président de la FTF, dans son discours de circonstance, a fait un bref résumé des activités de la FTF en un an d'exercice et remercié tous les acteurs pour leurs différentes contributions. "A nouveau le football roule sur nos terrains... Notre FTF a retrouvé vie et rythme normal comme une fédération digne de ce nom", s'est-il réjoui, avant de déplorer et de condamner les violences et les pratiques malsaines qui ont malheureusement terni l'immense joie occasionnée par le retour aux compétitions nationales. C'est pourquoi il a tenu à réaffirmer toute sa détermination à combattre les fleurs du mal qui pourraient toutefois entamer la volonté du comité exécutif à hisser haut les couleurs du foot togolais.

Les travaux proprement dits

Une minute de silence a été observée par les congressistes en mémoire des disparus pour la cause du football national, avant de rentrer dans le vif du sujet. Le rapport financier, la prévision du budget 2017-2018, l'admission de l'Association nationale des arbitres de foot (ANAFoot) comme membre de la FTF, les amendements de certaines dispositions et la réforme des ligues ont été au centre des débats. Tous les documents afférents à la tenue de ce congrès excepté le rapport financier ont été envoyés des jours avant aux participants pour étude, ce qui a facilité le déroulement des travaux. Au chapitre du bilan financier exercice 2016-2017, transparence oblige,

l'audit des comptes de la FTF a été confié au cabinet AEC, qui a présenté le résumé de ses travaux aux congressistes. La FTF a mobilisé 1 milliard 217 millions de francs auprès des partenaires, de la FIFA, de la CAF et de l'Etat. Le cabinet n'a décelé aucune anomalie significative dans la gestion des finances de la FTF.

"L'argent du football ira au football. Nous ferons tout et tout pour que tout soit clair pour tout le monde", a martelé le président Akpovy.

Au titre des prévisions pour l'exercice 2017-2018, la FTF prévoit, entre autres pour les matériels roulants, les gazons synthétiques, les investissements, le fonctionnement, le foot masculin et féminin, la médecine sportive, les infrastructures, le règlement des dettes, les recettes, les aides de partenaires et de l'Etat, la somme de 2 Milliards 214 millions de francs.

L'ensemble des délégués, 46 au



Table d'honneur, à l'ouverture des travaux: au milieu, le président Akpovy, le préfet de la Kozah (d) et le secrétaire général de la FTF (g)

le soin à la commission d'Éthique en charge du dossier de faire son travail et rendre les résultats de son enquête.

La réforme des ligues

C'est le seul point du jour qui a soulevé un débat plus ou moins houleux. Les 14 ligues existantes aujourd'hui devront se réduire, à la faveur de la réforme, à seulement



La réforme des ligues a été votée par la majorité des délégués

total, ont voté pour l'admission de l'ANAFoot comme membre de la FTF. Le dossier Gbikinti-Maranatha a été évoqué, mais le comité exécutif s'est réservé de commenter cette actualité dans ce cadre, pour laisser

six dans les prochains mois, et chaque préfecture n'aura désormais qu'un seul district. Cette réforme, faut-il le dire, n'est qu'une traduction dans les faits d'une décision de l'Etat prise en conseil des ministres.



Le président Akpovy lors de la remise symbolique des ballons

Des ballons aux 15 cantons

La FTF n'est pas arrivée à Kara les mains vides. A la veille de la tenue de ce congrès, le président Akpovy, en présence du préfet de la Kozah, a procédé à la remise aux 15 cantons de la préfecture des ballons de foot dans l'optique de promouvoir le football à la base. « La FTF veut rapprocher le football des populations de l'intérieur du pays », a-t-il souligné. Le préfet de la Kozah a salué cette initiative de la FTF et a promis au nom des bénéficiaires un bon usage des matériels, avant d'inviter d'autres entités sportives à emboîter le pas à la FTF.

Satisfaction

Dans l'ensemble, tout s'est bien déroulé comme prévu. Le congrès a tenu toutes ses promesses. Satisfait, le Colonel Akpovy à la fin des travaux a promis continuer l'œuvre entamée pour le développement du football. Tous les acteurs ont marqué leur satisfaction et des doléances ont été posées pour parfaire à l'avenir une pareille organisation. "Le train est en marche", a conclu le président Akpovy, qui exhorte les uns et les autres à avancer ensemble dans une dynamique unitaire pour l'intérêt général du football togolais.

OBUTS DIT NON A LA POLITIQUE DU VERBIAGE

Suite de la P 5

à la présidence tournante de la CEDEAO (Communauté Économique des États d'Afrique de l'Ouest), la formation politique OBUTS s'en réjouit en ce qu'au plan de la visibilité diplomatique internationale du Togo, cette distinction constitue un réel motif de fierté pour tous les patriotes. La formation politique OBUTS félicite le dynamisme de la diplomatie togolaise, qui a contribué à restituer à la place de Lomé sa traditionnelle vocation à constituer un Carrefour des Grandes Rencontres Internationales. La formation politique OBUTS exhorte le Président de la République à déployer ses meilleurs efforts afin que le Togo sur le plan du cheminement démocratique, soit exemplaire et devienne un modèle de référence. Il s'agit en l'espèce, d'une exigence de modernité politique qui

majoritairement anime l'esprit communautaire.

L'objectif principal de la CEDEAO qui tend à favoriser la coopération entre les pays membres et leur intégration économique en promouvant la constitution d'un marché intrarégional ainsi que la libre circulation des personnes et des biens, doit être soutenu, perpétué et amplifié.

S'agissant de la vie politique nationale, la formation politique OBUTS se réjouit du rapprochement annoncé entre CAP 2015 et un Regroupement de Six partis politiques de l'opposition. La formation politique OBUTS a constamment exprimé sa conviction de ce que la désunion entre les partis politiques issus de l'opposition parlementaire et non parlementaire nourrit l'immobilisme et désoriente les populations. La formation

politique OBUTS sera un acteur politique particulièrement attentif, relativement au contenu de la feuille de route et aux objectifs que s'assignera cette nouvelle alliance politique, pour ce qui regarde les grandes lignes politiques, les étapes politiques, l'orientation politique, la stratégie politique et le plan d'actions politiques qui seront mis en mouvement.

Au plan social et de la vie des populations, incontestablement, le quotidien d'une large majorité de Togolaises et de Togolais devient de plus en plus difficile ; nombreux sont les Togolaises et les Togolais qui peinent à s'offrir trois (3) repas équilibrés par jour ; nombreux sont les Togolaises et les Togolais qui n'ont aucun accès à des soins de santé élémentaire ; nombreux sont les Togolaises et les Togolais qui sont déscolarisés ; nombreux sont

les Togolaises et les Togolais qui sont à la recherche du premier emploi, nombreux sont les Togolaises et les Togolais qui n'ont accès ni à l'eau courante ni à l'électricité ni à un logement décent. À ces égards, en termes de justice sociale, et d'éthique du personnel politique, la formation politique OBUTS propose que des dispositions législatives portant moralisation de la vie publique soient consensuellement adoptées par toutes les formations politiques siégeant à l'Assemblée nationale afin que toutes celles et tous ceux qui exercent une responsabilité publique, soient dorénavant tenus de rendre compte.

Enfin, s'agissant du comportement de quelques-uns de nos compatriotes, dépourvus de sagesse et de discernement, la formation politique OBUTS observe

avec effroi, la persistance de cas de «justice» populaire en violation des lois et textes en vigueur dans notre pays.

Nous invitons en conséquence, les pouvoirs publics à faire face avec force et vigueur à ce fléau qui déshumanise l'être humain, et qui fait croire aux auteurs de ces crimes, que la société Togolaise est clément et compréhensive à leur égard ; qu'ainsi, tout est permis, y compris mettre fin à la vie d'un Homme sur le fondement de simples soupçons non étayés, et/ou de rumeurs.

Fait à Lomé le 13 Juin 2017
AGBEYOME KODJO
Président National OBUTS

17 Mai 2017 Journée Mondiale des Télécommunications et de la Société de l'Information

Vivez intensément la Semaine Wifi

avec le Groupe TOGO TELECOM



En vue d'accompagner les utilisateurs du service **Wifi Public** pour une bonne appropriation dans toutes les villes du pays où des bornes wifi ont été implantées, le Groupe TOGO TELECOM a lancé une opération dénommée « **Semaine Wifi** » qui a démarré le 17 Mai 2017.

À cette occasion, plusieurs actions sont prévues :

du 17 au 23 Mai 2017 :

- **Démonstration et test dans chaque Cyber zone (site wifi public) de l'Intérieur** : un code est offert à tout visiteur qui crée son compte Wifi Public ;
- **Démonstration et test dans les Bars Wifi Public** : découverte du Wifi Public dans les bars partenaires ; un code est offert à tout client du bar qui crée son compte Wifi Public.

du 17 Mai au 17 Juillet 2017 :

- **Concours de création de vidéo amateur en ligne à l'attention des jeunes** : les jeunes sont invités à créer des vidéos traitant des thématiques liées à leurs communautés et à diffuser sur YouTube.
(Adresse d'envoi du mail avec l'URL de votre vidéo créée et publiée sur YouTube : semainewifi@gmail.com)

du 17 au 31 Mai 2017 :

- **Bonus ADSL dans les Espaces Telecom** : offrir à tout client ADSL/WIMAX qui effectue un rechargement de forfait dans un Espace Telecom, un **code wifi gratuit** durant la période de la promotion.

du 17 Mai au 17 Août 2017 :

- **Wifi Gratuit tous les mercredis** : accès gratuit au service Wifi Public sur toutes les places wifi, **tous les mercredis de 18h00 à 20h00 sur tous les sites** au cours de la période promotionnelle.

LISTE DES CYBER ZONES (Sites couverts par le service Wifi Public)

#	Secteur	Type	Lieu
1	Dapaong	Place publique	Esplanade de la Préfecture
2	Kara	Place publique	Place de la Victoire
3	Kara	Place publique	Esplanade de la Préfecture
6	Sokodé	Place publique	Esplanade de la Préfecture
7	Atakpamé	Place publique	Place Midudu
8	Kpalimé	Place publique	Place Gbadjadji
9	Aného	Place publique	Place à côté de l'hôtel Oasis
10	Aného	Place publique	Esplanade de la Mairie
11	Tsévié	Place publique	Esplanade de la Mairie
12	Lomé-Port	Place publique	Rond Point du Port Autonome
13	Lomé-Déckon	Place publique	Carrefour Déckon
14	Lomé-Assivito	Place publique	Carrefour Assivito
15	Lomé-Place de l'Indépendance	Place publique	Palais des Congrès
16	Lomé-Place de l'Indépendance	Place publique	Place de l'Indépendance
17	Lomé-Place de l'Indépendance	Place publique	alentours 2 Février, CASEF et Stade Omnisport
18	Lomé-Aéroport	Place publique	Aérogare de Lomé

#	Secteur	Type	Lieu
1	Lomé-Kégué	Bar	Bar Festina à Kégué
2	Lomé-Nukafu	Bar	Bar Le Refuge à Nukafu
3	Lomé-Forever	Bar	Bar 3K à Forever
4	Lomé-Agbalépedo	Bar	Bar Fekandine-Agbalépedo
5	Lomé-Casablanca	Bar	Bar La Ryveronne-Casablanca
6	Lomé-Hédzranawoé	Bar/Espace aéré	Tata Park
7	Lomé-Nyékonakpoè	Bar	Bar G20
8	Lomé-Hédzranawoé	Bar	Cantine de l'Aéroport
9	Lomé-Kpéhénou	Bar	Bar Maestro
10	Lomé-Adidogomé	Bar	Golden Rumba
11	Lomé-Agoè	Bar	Jeton Pas 2
12	Lomé-Aflao Sagabdo	Bar	Intimité Fast Food
13	Kara	Bar	Carrefour des bars
14	Kara-Tomdè	Bar	Station service Shell

Le public est cordialement invité à **tester gratuitement le Wifi Public** dans tous les CYBER ZONES.

Pour plus d'informations, rejoignez-nous en ligne

www.togotelecom.tg | [@Togo Telecom](https://www.facebook.com/TogoTelecom) | [@TOGOTELECOM1](https://twitter.com/TOGOTELECOM1) | [TOGO TELECOM](https://www.youtube.com/TOGO TELECOM)

ou contactez le Service Client au **119/ 22 22 01 19**

la SYMPHONIE

Récépissé N° 0445/12/01/2012

Directeur de Publication
Yves GALLEY
90 38 36 16
22 43 09 59

symphonie2012@outlook.com

Facebook:
Journal La Symphonie

Rédacteur en chef
Elyas PADABADI

Rédaction
Broohm ANI
Slim
Idrissou Faissal, Stagiaire

Imprimerie
RAD GRAPHIC

Distribution
IDRIS
91 73 78 85

Tirage
2000 exemplaires

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo
www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23
E-mails : savior.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net